

**CUSTOS (Jean), notaire de Villemur, minutes 1621, Adhg, cote 3 E 21780**

Arbitrage / Pendaries / Pendaries

Ce jourd huy vingt cinquie(sme) de febvrier (mil six cent) vingt  
un apres midy dans ma boutique en( )villemur et  
regant Louys et( )pardevant moy note(re) et( )tesmoings  
bas nommés establys personnellement jean  
Pendaries d(ict)( )gaure laboureur de la paroisse de  
magnanac d( )une part, Et autre jean pendaries  
d(ict)( )Cavalé laboureur du lieu des filhols faisant  
tant pour soy que pour e(t)( )au nom de françois  
pendaries son fre(re) aussi laboureur dud(ict)( )lieu absant  
e(t)( )auquel promet de faire agreer le contenu au  
pr(esen)t contract de( )jour en( )jour a( )la premiere requi(siti)on  
sur peyne de( )tous depens d'aut(re) part / Lesquelles  
partyes de( )gre soub( )reciproques stipula(ti)ons et  
accepta(ti)ons ont remis e(t)( )arbitré remettent e(t)( )arbitrent  
le differant qu'ils ont ensemble pour raison du  
bastiment de maison que lesd(icts)( )pendaries fre(res) tien(n)en(t)  
en( )afferme dud(ict)( )pendaries assis aud(ict) lieu des filhols

.....  
qui estoict tumbé e(t)( )lequel a esté rebapty par lesd(icts)  
pendaries fre(res) sans le s...t ( ?) ny consentement dud(ict)  
jean Pendaries qui prehend le tous avoir esté  
advenut e(t)( )faict par desfaut  
desd(dict)s( )pendaries fre(res) et a( )son interest e(t)( )prejudice ^o  
et ce au dire e(t)jugemen(t) de gailhard gay  
d(ict)( )galhard homme et guillaume gay d(ict) garrette  
m(aistr)es *fustiers* (\*) du lieu de( )bondigous quy firent  
led(ict) bastiment tumbé ainsi que led(ict)( )pendaries  
gaure a( )declare , arbitres nommés par icelles  
partyes ausquels donnent( ) plain pouvoir  
de( )juger e(t)( )descider dud(ict)( )differant *du(dict) differant [sic.]*  
et en( )donner e(t)( )prononcer leur sen(ten)ce arbitralle  
par toute ceste sepmaine jour ferie ou non  
partyes presentes ou absantes , Promettant  
respectivemen(t) d'aquiesser e(t)( )estre ( ) *tenir* ( ?) a tout le contenu  
de leur d(icte)( )sen(ten)ce sans y contrevenir a( )peyne de  
neuf livres que le contrevenant sera tenu  
de consigner avant estre receu en appel applica(ti)on  
moytié a( )partye aquiesant et( )l'autre aux pouvres  
del hospital saint jaques dud(ict)( )villemur / Sy  
promect led(ict)( )Pendaries d(ict)( )cavalé pour son e(t)  
aud(ict)( )nom sans prejudice de ce dessus de  
payer tous les frais de( )justice  
que led(ict)( )pendaries gaure a desja faicts en  
consequance dud(ict)( )differant et (...) l'en tenir quitte

ainsi l( )ont ...ent ( ?) et( )arresté e(t)promis

.....

respectivem(en)t effectuer a l( )ypothèque de tous  
leurs biens pre(sen)t e(t)( )advenir qu'ils ont soumis  
a( )toutes rigue(urs) de( )justice avec les renonc(iations) requises  
etc l( )ont juré par serment P(rese)nts pierre  
Neautic jean( )bascoul procur(eurs) pierreCaillau  
e(t)( )jean( )Cazas sergens de( )( )villemur sous(sig)nes ceux  
quy( )savent avec moy note(re) requis ^° pour  
raison de quoy il en( )avoict faict informer  
ce( )jourd( )huy( )mesmes d'authorité de( )la cour de  
M(onsieu)r( )le( )juge dud(ict)( )villemur

(suivent les signatures)

neautic            Bascoul

Custos

(\*) *Charpentiers de l'occitan fustiér.*